

## Les élus français et allemands coopèrent sur le territoire de Fessenheim

by Les Echos - dimanche, juin 02, 2019

<http://correspondances.fr/les-elus-francais-et-allemands-cooperent-sur-le-territoire-de-fessenheim/>

Le traité d'Aix-la-Chapelle signé le 22 janvier dernier fixe, parmi ses priorités, la mise en œuvre d'un projet de territoire à proximité de la centrale nucléaire de Fessenheim. Le lancement des projets phares suppose un montage financier franco-allemand complexe mais prometteur.



Pomme de discorde de part et d'autre du Rhin depuis des décennies, le site de Fessenheim se muera-t-il en terrain d'entente transfrontalier ? Arrachée à des élus récalcitrants, la fermeture de la plus vieille centrale nucléaire de France s'accompagne d'un « projet d'avenir du territoire », acté par le ministère de la Transition écologique le 1er février, soit moins de deux semaines après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle. Cette concomitance ne relève pas du hasard.

Filiale de la Caisse, la Banque des territoires constituera le seul actionnaire non institutionnel d'une société d'économie mixte franco-allemande en cours de constitution. Cette structure inédite devra conduire trois projets de développement : une installation solaire de 300 mégawatts dans le Haut-Rhin, le rétablissement d'une liaison ferroviaire Colmar-Fribourg et l'aménagement de la zone d'activité EcoRhena sur 200 hectares au nord de l'actuelle centrale.

### Appétence des élus allemands

Seront représentés côté français la communauté de communes Pays Rhin-Brisach, le conseil départemental du Haut-Rhin, le conseil régional du Grand Est, la Chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole et EDF. Côté allemand, la Industrie- und Handelskammer (IHK) de Fribourg, plusieurs échelons institutionnels du Bade-Wurtemberg, une ou plusieurs banques, voire l'Etat fédéral, pourraient prendre part à la Sem.

Une fois montée, la Sem compte s'impliquer dans les études et les aménagements, mais également participer à des projets industriels, immobiliers ou culturels. Elle ouvrira ainsi de nouveaux chantiers technico-juridiques en matière de normes, de droit fiscal ou de code du travail, défrichant au passage de

nouveaux espaces de la terra incognita transfrontalière.